



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2022/49

**Objet : M57 : adoption du Règlement Budgétaire
et Financier**

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date d'affichage : 18 novembre 2022

Date de réunion : 24 novembre 2022

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 24 novembre à 20 h 04, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, , Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques, M. MACIET Luc et M. MERCIER Michel,

Était absent : Mme HENRION Nathalie

Mme BEURRIER Aline est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que notre collectivité a voté le mois dernier le passage de la commune de Bâgé-Dommartin à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Il reste maintenant à approuver le Règlement Budgétaire et Financier correspondant.

Après lecture du RBF aux élus qu'ils avaient préalablement reçu par email, le Maire passe au vote.

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER M57

Sur le rapport de M. Le Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable public de Bourg-en-Bresse du 19/09/2022 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 (nomenclature développée) à compter du 01/01/2023,

Vu l'adoption à l'unanimité du passage de la commune de Bâgé-Dommartin à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 lors du Conseil Municipal du 20/10/2022,

Sur proposition de M. le Maire et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 24/11/2022

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Accusé de réception
001-200077220-20221124-2022-49-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022